
COMPTE RENDU

Conseil municipal des enfants

20 mars 2024

Mercredi 20 mars 2024 a eu lieu une réunion du Conseil municipal des enfants. Cette réunion a pris la forme d'une conférence.

À l'ordre du jour :

1. **POINT 1** : Conférence sur le devoir de mémoire, la culture de Paix ainsi que la place des enfants élu·e·s lors des commémorations. Avec pour invité, Guillaume Du Souich, élu au mouvement associatif, solidarité internationale, Culture de Paix et Devoir de mémoire, ainsi que Jean-Louis, ancien combattant et Yolande Chalet, membre de l'association des Anciens Combattants de la ville de Villejuif.
2. **POINT 2** : Conférence sur l'égalité fille-garçon à l'école, dans l'espace public... Propositions d'actions à mettre en place. Avec pour inviter, Caroline Duhaa, Cheffe de projets Égalité, Lutte contre les discriminations et les Violences faites aux femmes, ainsi que Bianca Brienza, élue à l'Égalité femme-homme et la Lutte contre toutes les discriminations.

Avant de commencer les conférences, le Conseil municipal des enfants a accueilli Tifenn Durand-Jean, directrice de la Citoyenneté et de la Vie associative.

Elle est venue promouvoir auprès des enfants le 1^{er} budget participatif de la ville de Villejuif. Tifenn souhaite intégrer quelques jeunes Conseillers·ères à la constitution d'un comité de faisabilité des projets émis par les habitants, la *Green Team*.

Le Conseil a validé cette proposition et souhaite participer activement à cette proposition.

POINT 1.0 : Conférence sur le devoir de mémoire, la culture de Paix

Qu'est-ce qu'est la culture de Paix ? :

La culture de Paix n'est pas l'absence de conflit, c'est l'ensemble des actions qui permettent la prévention et la résolution de ceux-ci de façon pacifique, en se référant au Droit. L'organisation des Nations Unies a été créée en 1945, par nos arrières grands-parents, au nom de « Nous les peuples » pour renforcer les coopérations internationales, affirmer les droits et la dignité de tous les humains sur la planète, et ainsi prévenir les conflits en réduisant les armées du monde et en assurant la satisfaction des besoins humains. Ces engagements ont été actualisés par la conception des huit domaines d'action de la Culture de Paix définis par l'UNESCO en 1996 et adoptés par l'ONU en 1999. Ils sont à l'origine de la définition des dix-sept objectifs du développement durable qui structurent les politiques publiques au plan national et local, en interpellant l'ensemble des acteurs, les individus, les entreprises, les associations, les partenaires sociaux et les différents échelons de collectivités.

Pourquoi c'est important ?

Ces engagements sont des promesses de changements profonds et comme toutes les promesses ils sont difficiles à tenir. Que faisons-nous quand nous n'arrivons pas à tenir une promesse dans la vie de tous les jours, nous admettons notre difficulté et nous mettons en place une réparation pour être en capacité de réitérer la promesse en réunissant de nouvelles conditions plus favorables pour la tenir. C'est dans ce sens que c'est essentiel de se réunir autour des dates de commémoration qui servent à cultiver cette mémoire des sacrifices et des engagements qui en sont la conséquence ; pour se recueillir en souvenir du passé et célébrer les valeurs que nous partageons pour guider notre conception d'un avenir qui concrétise l'ensemble des droits humains en affirmant positivement la dignité de chacun.

Comment se manifeste la culture de paix à Villejuif ?

Un arbre de la paix a été planté en face du monument aux morts, pour évoquer symboliquement le fait que face au recueillement due aux sacrifices consentis par les populations un lien organique se déploie dans le temps et l'espace. Il correspond à l'inscription grandissante de la Culture de Paix dans la société. C'est dans ce sens que le Maire travaille les discours qu'il prononce lors des commémorations et que la parole est donnée à des associations comme l'ARAC à ces dates officielles pour se réunir et dialoguer ensemble sur ces grandes orientations. C'est aussi pour cela que dans notre ville d'autres dates sont ajoutées au calendrier municipal, comme 21 Septembre journée internationale de la paix pour laquelle nous organisons des initiatives avec les centres d'accueil et de loisirs, le service jeunesse. C'est pour toutes ces raisons que des conventions existent avec le « Comité de Culture de Paix, de Jumelage, de coopération internationale et de solidarité de Villejuif », « l'ARAC », le « Réseau de coopération décentralisé avec la Palestine », l'association « Maires pour la Paix France ». C'est pour répondre concrètement à la demande des institutions internationales de traduire ces engagements dans la diplomatie des villes et la diplomatie civile pour laquelle les membres du CME et les élus du conseil municipal sont mandatés.

POINT 1.1: Place et rôle des enfants du Conseil lors des cérémonies commémoratives.

Pour rendre ce Conseil interactif, nous avons procédé sous la forme de questions, réponses entre les enfants et les invité·e·s.

C'est quoi une commémoration ?

C'est une cérémonie, un événement qui pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République, de rendre hommage à toutes les victimes des guerres mais aussi de transmettre la mémoire des conflits du XXe siècle aux jeunes générations.

Pourquoi est-il important de se souvenir ?

« *C'est notre histoire !* » répond un des Conseillers. « *C'est important de se souvenir* », nous indique un autre Conseiller, « *pour ne pas recommencer les mêmes erreurs, et pour vivre en PAIX* », conclut un enfant.

Combien y-at-il de cérémonies commémoratives ?

Il existe plus d'une dizaine de cérémonies commémoratives, nous explique Jean-Louis. Les enfants du CME ont énuméré celles qu'ils connaissaient : 8 mai 1945, 11 novembre, 11 mars...

Nous avons ensuite fait une liste des commémorations que la Ville de Villejuif honore :

- 11 mars : commémoration des victimes du terrorisme
- 19 mars 62 : cessez-le-feu de l'Algérie
- Dernier dimanche d'avril : hommage aux victimes de la déportation
- 8 mai 45 : fin de la seconde guerre mondiale (1939-1945)
- 18 juin 1940 : appel du Général de Gaulle
- 14 juillet : fête nationale
- 21 septembre : journée de la Paix
- Premier dimanche de septembre : libération de Villejuif en 1944
- 17 octobre 1961
- 11 novembre : fin de la première guerre mondiale

Après une discussion animée et pleine d'intérêts, le CME pense qu'il est important qu'il puisse participer activement à ces cérémonies. Après une réflexion collégiale, voici quelques pistes d'actions du CME lors des cérémonies commémoratives :

- Dépôt des gerbes de fleurs, fleurs en papier de soie, origamis, etc...
- Prise de paroles des Conseillers·ères sous forme de lecture de textes, lettres,

Les textes peuvent être travaillés en classe de façon collective. Mme Delage, enseignante de l'école Simone Veil, indique au Conseil que cela ne devrait pas poser de problème et que cela pourrait être l'occasion d'un travail particulier en classe.

POINT 1.2 : Le vote des Conseillers pour leurs participations aux cérémonies commémoratives.

Nous avons soumis au vote la participation active du Conseil municipal des enfants aux événements commémoratifs :

- **28 votants, la majorité est à 15 voix.**
- **Résultats du vote : 27 voix pour, et 1 abstention.**
- **La proposition est adoptée.**

L'étape suivante serait d'instaurer un protocole municipal pour inclure les enfants du Conseil municipal à leurs participations aux cérémonies commémoratives.

POINT 2.0 : Conférence sur l'égalité fille / garçons et lutte contre toutes les discriminations

Après une présentation de leurs fonctions Caroline Duhaa et Bianca Brienza ont lancés la discussion avec les CME sur le thème sur l'égalité fille / garçon et la lutte contre toutes les discriminations.

Caroline a d'abord demandé :

« Est-ce que vous savez ce que dit la loi à ce sujet ? »

On est tous et toutes égaux, notamment les filles et les garçons, et pour les adultes les femmes et les hommes.

Caroline et Bianca nous indiquent que dans le passé et encore aujourd'hui, tout le monde n'a pas toujours pensé ça, et ça laisse des traces. Dans les faits, il reste des inégalités entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Discussion et débat

La discussion continue sur le fait que toutes et tous doivent agir contre ces inégalités, à tous les niveaux : vous pouvez agir par la manière dont vous vous comportez avec les autres et en en parlant avec votre famille, vos ami·e·s...

La discussion s'est ensuite tournée sur la place de la femme et des filles dans l'espace public.

Étant donné leur jeune âge, les enfants du Conseils ne se rendent pas compte de la différence liée aux inégalités dans l'espace public.

Caroline a énuméré les actions que la ville met en place depuis le début de leur mandat, notamment :

- Les cours EVEIL
- La dénomination des rues et lieux de la ville par des noms de femmes.

L'étape suivante à cette conférence est que les enfants du CME puissent proposer des actions pour lutter contre ces inégalités dans leurs écoles.

L'ordre du jour de la prochaine réunion du CME se portera sur la préparation de :

- la Semaine du développement durable du 27 au 31 mai,
- la Fête de la nature le 1er juin 2024.